

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12
- Qui ont pris part à la délibération : 12

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 15 septembre 2022

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux et le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DARGUY Anne Marie, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie

Mme ETCHEVETZ Chantal a été élue secrétaire.

Délibération N° 2022-05-05 : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

➤ **adopte** la décision modificative n° 3 au budget principal, traduite par les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041582 (041) : Bâtiments et installations	28 324,55	2121 (041) : Plantations d'arbres et d'arbustes	2 430,27
2128 (041) : Autres agencements et aménagements de terrains	49 556,85	2138 (041) : Autres constructions	9 868,38
21312 (041) : Bâtiments scolaires	9 868,38	2138 (041) : Autres constructions	533 364,98
21318 (041) : Autres bâtiments publics	552 599,32	2151 (041) : Réseaux de voirie	125 304,67
21531 (041) : Réseaux d'adduction d'eau	10 961,80		
21538 (041) : Autres réseaux	15 789,59		
21578 (041) : Autre matériel et outillage de voirie	342,00		
2188 (041) : Autres immobilisations corporelles	3 525,81		
Total Dépenses	670 968,30	Total Recettes	670 968,30

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216400861-20220919-2022_05_05-DE

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arño GASTAMBIDE

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 20/09/2022
Et après transmission en sous-préfecture le 20/09/2022

